

Association Parcours de Femmes

ZI de la Bocca - 2 Avenue du Centre
06150 Cannes la Bocca

☎ 04 93 48 03 56

contact@parcoursfemmes.fr

www.parcoursfemmes.fr

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

- I. RAPPORT FINANCIER
- II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- III. BILAN FINANCIER 2025

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Jocelyne Pionon,
Trésorière

[Signature]



Parcours

Nicole RAYE,
Présidente

[Signature]

1. Synthèse générale

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue, mais également par une augmentation significative des charges, notamment salariales.

L'association reste fortement financée par les subventions publiques, qui constituent plus de 90 % de ses ressources.

L'exercice 2025 se clôture sur un **déficit de -226 589 €**, contre un excédent de 4 865 € en 2024.

Ce déficit résulte principalement :

- d'une hausse des charges d'exploitation,
- d'une baisse des subventions, dont la perte de produit liée au FSE, consécutive aux corrections et réaffectations mentionnées ci-dessus.

Produits et charges :

Les produits d'exploitation à **1 008 790 €**, enregistrent une forte baisse.

En parallèle, les charges d'exploitation augmentent sensiblement pour atteindre **1 237 639 €** soit +6.8%.

Cette hausse est principalement portée par les salaires et traitements, en augmentation de 88 789 € (677 692 € contre 588 903 €), ainsi que par les cotisations sociales (+30 484 €).

À l'inverse, les impôts et taxes diminuent de 17 031 €, et les achats alimentaires et fournitures affichent une baisse globale.

2. Analyse financière

L'exercice 2025 présente des signaux d'alerte importants avec un déficit très important et une trésorerie très tendue. Il convient en 2026 de mener un plan de réduction des charges conséquent pour redresser l'activité.

Finalement, l'année 2025 marque une dégradation notable de la situation financière, principalement liée à la hausse des charges de personnel, à la disparition de produits et à une tension croissante sur la trésorerie.

Un suivi renforcé de la masse salariale, des dettes sociales et de la trésorerie apparaît indispensable pour 2026 afin de stabiliser la situation.

Jocelyne PLOMION
Trésorière
Parcours de Femmes

 **ASSOCIATION PARCOURS DE FEMMES**
Z.I. de la Bocca
2 avenue du Centre
06150 CANNES LA BOCCA
Tél : 04 93 48 03 56
contact@parcoursfemmes.fr
Siret : 401 801 725 00045 - APE 9499Z

2/2

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

PARCOURS DE FEMMES

PARCOURS DE FEMMES
Z.I. de la Bocca – Avenue du Centre
06150 Cannes-la-Bocca

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIATION PARCOURS DE FEMMES**

**Siège social : Z.I. de la Bocca – Avenue du Centre
06150 Cannes-la-Bocca**

***Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025***

A l'assemblée générale de l'Association PARCOURS DE FEMMES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PARCOURS DE FEMMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 avril 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 21 avril 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes annuels ont été modifiés par le Conseil d'administration du 7 septembre 2026 pour ajuster la comptabilisation d'une subvention. Le déficit de l'exercice passe ainsi de -84.845 € à -226.589 €. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 21 avril 2026.

Nous certifions que ces comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du Règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode » de l'annexe.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de méthode » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié la bonne application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

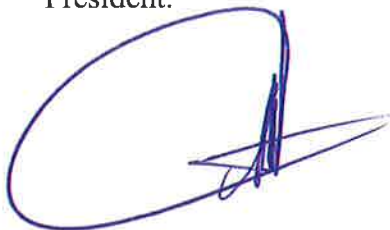
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Cannet, le 11 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes :
CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES

M. Jean-François GUTTADORO,
Président.

A stylized signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of vertical strokes.

M. Bruno ALLEAUME,
Commissaire aux Comptes Associé.

A signature in blue ink, featuring a horizontal line with several loops and a final flourish.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	10 372	10 372		629	629	100.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	251 365	151 663	99 702	122 730	23 028	18.76
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	2 715		2 715	1 007	1 708	169.70
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	8 100		8 100	7 975	125	1.57
	Total II	272 552	162 035	110 517	132 341	21 824	16.49
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	337 341		337 341	389 948	52 607	13.49
	Charges constatées d'avance (2)	3 404		3 404	1 077	2 327	215.95
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	198 323		198 323	251 457	53 134	21.13
	Total III	539 068		539 068	642 483	103 414	16.10
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		811 620	162 035	649 585	774 824	125 238	16.16

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	434 058		429 192		4 865	1.13
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	226 589		4 865		231 455	NS
	Situation nette (sous total)	207 468		434 058		226 589	52.20
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	58 998		63 492		4 494	7.08
	Provisions réglementées						
	Total I	266 466		497 549		231 083	46.44
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques	7 940		46 750		38 810	83.02
	Provisions pour charges	5 707		26 946		21 239	78.82
	Total IV	13 647		73 696		60 049	81.48
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100 400				100 400	
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	54 328		50 284		4 044	8.04
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	213 131		106 597		106 534	99.94
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 613		1 697		84	4.95
	Produits constatés d'avance			45 000		45 000	100.00
	Total V	369 472		203 578		165 894	81.49
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		649 585		774 824		125 238	16.16

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

100 400



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens			712		712	100.00
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	775		180		595	330.56
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	939 574		1 117 365		177 791	15.91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	600		5 419		4 819	88.93
Mécénats	998				998	
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	61 849		18 827		43 023	228.52
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés			9 234		9 234	100.00
Autres produits	4 994		62		4 933	NS
Total I	1 008 790		1 151 798		143 008	12.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	2 320		8 861		6 540	73.81
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	233 104		238 298		5 194	2.18
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	43 437		60 468		17 031	28.17
Salaires et traitements	677 692		588 903		88 789	15.08
Cotisations sociales	251 389		220 905		30 484	13.80
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 994		32 252		7 258	22.50
Dotations aux provisions	1 800		8 762		6 962	79.46
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	2 659				2 659	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	243		368		125	33.97
Total II	1 237 639		1 158 818		78 822	6.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	228 849		7 019		221 829	NS



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2 583		5 439		2 855	52.50
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	2 583		5 439		2 855	52.50
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	323		3		320	NS
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	323		3		320	NS
2. Résultat financier (III-IV)	2 260		5 436		3 176	58.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	226 589		1 584		225 005	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			188 628		188 628	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			182 179		182 179	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			6 449		6 449	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 011 374		1 345 865		334 491	24.85
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 237 963		1 340 999		103 037	7.68
5. EXCEDENT OU DEFICIT	226 589		4 865		231 455	NS



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	14 296	11 417	2 879	25.21
Prestations en nature	20 300	20 300		
Bénévolat				
TOTAL	34 596	31 717	2 879	9.08
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	20 300	20 300		
Prestations en nature				
Personnel bénévole	14 296	11 417	2 879	25.21
TOTAL	34 596	31 717	2 879	9.08



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 649 585.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 008 790.33 Euros et dégageant un déficit de 226 589.11- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

OBJET SOCIAL

L'association a pour but de développer toutes entreprises ou opérations d'insertion et d'animation sociales.

Elle a notamment pour mission d'aider les femmes et plus généralement toutes personnes, à leur insertion sociale, professionnelle et à leur formation.

Les actions viseront en particulier les personnes en situation de précarité :

- relevant des minimas sociaux et du chômage de longue durée,
- en situation d'isolement ou de rupture,
- en situation de violences conjugales, à savoir : les victimes, les enfants exposés et victimes ainsi que les auteurs.

L'association a par ailleurs pour objectif de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et à la réduction des exclusions.

A cet effet, elle pourra mettre en œuvre et gérer toute structure de quartier à vocation d'animation de la vie sociale, familiale et intergénérationnelle.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du point



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ci-dessous, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et a introduit plusieurs modifications :

Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;

La suppression de la technique de transfert de charges ;

La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;

De nouveaux modèles d'états financiers ;

Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés en tenant compte de l'application des nouveaux modèles d'états financiers issus de ce nouveau Règlement.

Les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 sur la présentation du compte de résultat au 31 décembre 2025 sont résumées dans le tableau ci-après :

Informations générales complémentaires

	Compte de résultat 2025 Nouveau Règlement ANC 2022-06	Compte de résultat 2025 Avant Règlement ANC 2022-06	ECART	Compte de résultat 2024 Avant Règlement ANC 2022-06
Produits d'exploitation	1 008 790	1 022 846 -	14 056	1 151 798
Charges d'exploitation	1 237 639	1 257 046 -	19 407	1 158 818
Resultat d'exploitation	- 228 849 -	234 200	5 351 -	7 020
Resultat financier	2 260	2 260	-	5 436
Resultat exceptionnel	-	5 351 -	5 351	6 449
IS				
Resultat excédent ou déficit	- 226 589 -	226 589	-	4 865

Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés au 31 Décembre 2025.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 372		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 845		
Installations générales agencements aménagements divers	139 797		550
Matériel de transport	28 961		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 819		3 446
TOTAL	251 422		3 996
Autres participations	1 007		1 708
Prêts, autres immobilisations financières	7 675		425
TOTAL	8 682		2 133
TOTAL GENERAL	270 475		6 129

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 372	10 372
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 845	12 845
Installations générales agencements aménagements divers			140 347	140 347
Matériel de transport			28 961	28 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 053	69 212	69 212
TOTAL		4 053	251 365	251 365
Autres participations			2 715	2 715
Prêts, autres immobilisations financières			8 100	8 100
TOTAL			10 815	10 815
TOTAL GENERAL		4 053	272 552	272 552

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 743	629		10 372
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 176	2 017		9 194
Installations générales agencements aménagements divers	42 269	14 057		56 326
Matériel de transport	28 961			28 961
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 285	8 291	1 394	57 182
TOTAL	128 691	24 365	1 394	151 663
TOTAL GENERAL	138 434	24 994	1 394	162 035



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	629				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 017				
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 057				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 291				
TOTAL	24 365				
TOTAL GENERAL	24 994				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	429 192	4 865		0-	434 058
Excédent ou déficit de l'exercice	4 865	4 865-	226 589-		226 589-
Situation nette	434 058		226 589-	0	207 468
Subventions d'investissement	63 492		14 640	19 134	58 998
TOTAL I	497 549		211 949+	19 134	266 466



ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

Néant



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	26 946		21 239		5 707
Autres provisions pour risques et charges	46 750	1 800	40 610		7 940
TOTAL	73 696	1 800	61 849		13 647
TOTAL GENERAL	73 696	1 800	61 849		13 647
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 800	61 849		

Dans le cadre des litiges prud'homaux, l'association provisionne le risque estimé sur la base des éléments du dossier et l'analyse de ses conseils. La provision s'élève au 31 décembre 2025 à un montant de 7940€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	8 100	8 100	
Personnel et comptes rattachés	29 318	29 318	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 827	12 827	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	290 102	290 102	
Divers état et autres collectivités publiques	1 939	1 939	
Débiteurs divers	3 156	3 156	
Charges constatées d'avance	3 404	3 404	
TOTAL	348 846	348 846	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	100 400	100 400		
Fournisseurs et comptes rattachés	54 328	54 328		
Personnel et comptes rattachés	96 504	96 504		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 232	116 232		
Autres impôts taxes et assimilés	394	394		
Autres dettes	1 613	1 613		
TOTAL	369 472	369 472		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	12 662
Total	12 662

détail :

Uniformation a recevoir = 10722.68€

Aide Sylae a recevoir = 1938.90€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 021
Dettes fiscales et sociales	129 468
Total	139 490

Détail :

FNP = 10021€

Dettes sociales (dont prov congés et risque) = 129468€

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 404
Total	3 404

CCA = 3404€

Subventions d'équipement

La Caf a octroyé des subventions d'investissement pour un montant de 14 640 €.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subventions rattachées à Lescal	619 800
Subventions rattachées au Centre social	319 774
Détail DES 939 574€	939 574
CAF	198 724
ADULTES RELAIS ET ASP	43 064
VILLE DE CANNES	207 810
ETAT (DDETS/PREF / FIPDR / DGLFLF)	160 850
AUTRES ORGANISMES (DEPT, CPAM, CPAM, ARS, CACPL, FSE...)	329 125
Total	939 574

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation des contributions volontaires = 14295.75€

Les administrateurs, 8 membres, sont régulièrement mobilisés pour les conseils d'administrations (1 x par mois), une assemblée générale annuelle, des temps de travail et autres réunions, des déplacements pour des rencontres extérieurs soit environ en équivalence 352 heures de temps de travail.

Les bénévoles " de terrain " : l'association propose des ateliers collectifs qui sont parfois co-animés par des bénévoles. En 2025, 7 bénévoles ont été mobilisés sur différentes actions pour un total de 475 heures.

Personnel bénévole = 10254.80€ représentant au total 827 heures (cout horaire 12.40€)

Don des frais kilometriques = 4040.95€

Mise à disposition gratuite des biens = 20300€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 13320 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 13320 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	2 733
55 à 59 ans	6 à 10 ans	2 215
45 à 54 ans	11 à 20 ans	669
35 à 44 ans	21 à 30 ans	90
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		5 707

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60-64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over moyen
- taux d'actualisation : 3.40%

Le 4/09/2026



